

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 92.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 23 JUIN 2026

- En exercice : 89
- Présents : 67
- Votants : 81 (14 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (56 pour, 16 contre et 9 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Maëlle HEBIDI

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Serres, sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : Mme Christine ANDRE
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING, représenté par sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE, représentée par sa suppléante, Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par Jean-Yves SIGAUD, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par Daniel TERRIER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de La Piarre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRUN, représenté par Mme Nathalie BACHELARD COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD, représentée par Mme Anne TRUPHÈME, à qui elle a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHÈME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE, représentée par M. Daniel ROUIT, à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID

- **Pour la commune de Méreuil** : Mme Annick REYNAUD-FREY
- **Pour la commune de Mison** :
 - M. Robert GAY
 - Mme Marilyne RICHAUD
- **Pour la commune de Monétier-Allemont** : M. Henri MEVOLHON
- **Pour la commune de Montclus** : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- **Pour la commune de Montjay** : M. Gilles MÂNE
- **Pour la commune de Montrond** : M. Alain ROUMIEU, représenté par M. Laurent SCHERRER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Moydans** : Mme Marie-José DUFOUR
- **Pour la commune de Nibles** : Mme Anne GAUTIER
- **Pour la commune de Nossage-et-Bénévent** : M. Martial ESPITALIER
- **Pour la commune d'Orpierre** : M. Gilles CREMILLIEUX
- **Pour la commune de Ribeyret** : M. André GUEYTE, représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Rosans** : M. Lionel TARDY
- **Pour la commune de Saint-André-de-Rosans** : Mme Cécile LIOTARD
- **Pour la commune de Saint-Geniez** : M. Olivier CHABRAND
- **Pour la commune de Saint-Pierre-Avez** : M. Florent ARMAND
- **Pour la commune de Saléon** : M. Pascal LOMBARD
- **Pour la commune de Salérans** : M. Éric DEGUILLAME
- **Pour la commune de Savournon** : M. Laurent SCHERRER
- **Pour la commune de Serres** :
 - Mme Véronique ARLAUD, représentée par M. Thierry ARNAUD, à qui elle a donné procuration
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- **Pour la commune de Sigottier** : M. Jean DEPEYRE
- **Pour la commune de Sigoyer** : M. Michel HERNANDEZ
- **Pour la commune de Sisteron** :
 - M. Alain ANGELVIN, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - Mme Céline BURLE
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Maëlle HEBIDI, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PÉRARD
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI, représenté par M. Bernard CODOUL, à qui il a donné procuration
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES, à qui elle a donné procuration
- **Pour la commune de Sorbiers** : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Thèze** : M. Gérôme GARCIN
- **Pour la commune de Trescléoux** : M. Jean SCHULER
- **Pour la commune de Turriers** : M. Jean-Yves SIGAUD
- **Pour la commune de Val Buëch-Méouge** :
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Gérard NICOLAS
- **Pour la commune de Valavoire** : M. Hervé MIRAN
- **Pour la commune de Valernes** : M. Jean-Christophe PIK
- **Pour la commune de Vaumeilh** : Mme Catherine DOYONNAS
- **Pour la commune de Villebois-les-Pins** : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Sisteron : Mme Zoé LEROUGE
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER

ORDRE DU JOUR : Attribution d'une aide à l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique

La CCSB n'a pas la compétence pour attribuer des aides directes aux entreprises. Néanmoins, sur la base du Schéma de Développement Economique 2022-2027 (Axe 2 – Levier 1) de la CCSB et par délibération n° 84.25 du 26 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé un conventionnement avec la Région PACA pour la mise en place d'une délégation exceptionnelle de compétence en la matière.

Cette délégation permet à la CCSB d'attribuer des aides :

- Pour la mise en valeur et la modernisation des commerces de centres-bourgs (en dehors des communes de Sisteron, Laragne-Montéglin, Serres et La-Motte-du-Caire) ;
- Pour l'acquisition de vélo cargo à assistance électrique (VCAE), à destination des entreprises et des structures économiques de l'Economie Sociale et Solidaire.

Dans ce cadre, le bureau communautaire qui s'est réuni le 2 juin 2026 propose d'attribuer une aide forfaitaire de 500 € à l'association Ludonirique pour l'achat d'un VCAE destiné à mettre en place une ludothèque mobile. Le coût de ce VCAE est de 6.800 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- attribue le versement d'une aide forfaitaire de 500 € à l'association Ludonirique pour l'achat d'un VCAE ;
- autorise le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire.
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le :

07 JUIL. 2026